



Covid-19: le Conseil d'Etat rejette la demande d'avancer la réouverture des facs

Paris, 11 déc. 2020 (AFP) -

Le Conseil d'Etat a rejeté vendredi la demande d'universitaires de Paris 1 Panthéon-Sorbonne d'avancer à début janvier la réouverture des universités, une possibilité qui semble, depuis le dépôt du recours, privilégiée par le gouvernement pour un public ciblé.

Quelque 77 universitaires de cette faculté parisienne, menés par le professeur de droit public Paul Cassia, ont demandé début décembre, dans un recours auprès du juge des référés, d'avancer d'un mois la réouverture des universités afin d'éviter des "désastres psychologiques" que la situation occasionne chez certains étudiants. Ils proposaient notamment "l'instauration d'une jauge" pour respecter les mesures de distanciation sociale.

Leur requête a été rejetée par la plus haute juridiction administrative, qui rappelle que "les restrictions d'accès aux établissements d'enseignement supérieur ont été décidées pour faire face à l'aggravation rapide de l'épidémie". Or "la circulation du virus sur le territoire métropolitain reste, malgré l'amorce d'un recul du nombre de nouveaux cas positifs, à un niveau élevé".

Le lendemain du dépôt du recours, Emmanuel Macron a cependant assuré que le gouvernement allait "tout faire pour pouvoir commencer un peu plus tôt en janvier, pour rouvrir travaux dirigés et demi-amphis" dans les universités.

Les "effets psychologiques et sociaux d'un enseignement entièrement à distance sur les étudiants" ont été pris en compte par le gouvernement, souligne dès lors le Conseil d'Etat.

Jeudi, lors d'une conférence de presse, le Premier ministre Jean Castex a reconnu que certains étudiants étaient actuellement "dans une situation psychologique très difficile".

Il a maintenu l'objectif d'une reprise progressive de cours en présentiel en janvier pour un public ciblé, notamment pour des étudiants de première et deuxième années, mais aussi des étudiants étrangers, qui se trouvent "en situation d'isolement".

ito/nk/sp

Afp le 11 déc. 20 à 10 30.